

Annexe B

Questionnaires envoyés aux parties prenantes

Questionnaire A à l'intention des acteurs publics de l'État et des collectivités territoriales

A.1. L'évaluation des risques

A.1.a. Rôles et responsabilités pour l'évaluation de la vulnérabilité aux inondations dans le bassin de la Seine en Île-de-France

Décrivez le rôle et les responsabilités de votre organisation en ce qui concerne les points suivants :

- L'évaluation de la vulnérabilité aux inondations
- L'élaboration des cartes de risque d'inondations
- L'évaluation du risque de différents types de crues calculé en termes de probabilité et conséquences
- L'évaluation de la vulnérabilité des structures de protection contre les crues :
 - Comment sont recueillies les données concernant les points ci-dessus ? (sources, à quelle fréquence, etc.) ?
 - Y a-t-il des obstacles à la collecte de données (confidentialité, protection de données privées, etc.) ? Si oui, élaborer votre réponse

A.1.b. Méthodes d'évaluation des risques

Décrivez les programmes existants visant à :

- La détection des vulnérabilités physiques (installations, particularités topographiques, etc.) :
 - Du secteur public (infrastructures) :
 - Des acteurs économiques :
- Identifier les effets secondaires des inondations, y compris les conséquences dommageables de l'interruption d'activité
- Par quels moyens sont recueillies les données pour les catégories ci-dessus (sources, fréquence, etc.) ?
- Y a-t-il des obstacles à la collecte de données (confidentialité, information sensible, etc.) ? Si oui, élaborer votre réponse

- De quand date la dernière mise à jour :
 - Des cartes de zones inondables ?
 - De l'évaluation de la vulnérabilité des activités économiques ?
- Qui procède à cette/ces mise(s) à jour ?
- Par quels moyens ?
- Est-ce que les données révisées des cartes de zones inondables sont accessibles aux acteurs économiques ?
- Est-ce que les données révisées des évaluations de la vulnérabilité des activités économiques sont accessibles aux acteurs économiques ?
- Est-ce que les données des cartes de fragilités des réseaux sont accessibles aux acteurs économiques ?
- Est-ce que les conséquences possibles du changement climatique sont prises en compte dans l'évaluation du risque d'inondation majeure et des vulnérabilités économiques ?

OUI**NON*****Si NON :***

- Faudrait-il en tenir compte ? **OUI** **NON**
- Qui devrait le faire ?

Si OUI :

- Sur la base de quelle source (GIEC, étude nationale française, étude régionalisée, autre) ?
- Les vulnérabilités actuelles ou futures sont-elles évaluées en termes de :
 - Dommages aux vies humaines ?
 - Dommages aux bâtiments, inventaires, équipements, installations, infrastructures ?
 - Pertes d'exploitation ?
 - Responsabilité civile des acteurs (vis-à-vis des employés, des clients, des tiers) ?
 - Dommages indirects (réputation, coûts d'opportunités) ?
 - Dommages environnementaux ?
 - Dommages au patrimoine ?

- Ces dommages « actuels ou futurs » sont-ils évalués sur la base :
 - D'enquête(s) auprès des acteurs économiques ou d'un échantillon d'acteurs ?
 - D'un modèle économétrique sur la base de statistiques de l'INSEE, des CCI, des assureurs ou autre source ?
- Ces dommages potentiels qui pourraient se produire aujourd'hui ou dans l'avenir sont-ils évalués en Euros de 2012 ou bien à l'aide d'un taux d'actualisation ?
 À quel horizon temporel ?
 Si avec actualisation :
 - Le taux officiel de la France ? **OUI** **NON**
 - Un autre taux ? Lequel ?
- L'évolution de conséquences dommageables potentielles qui résultent du changement climatique, ou d'un accroissement de la densité urbaine est-elle discutée :
 - Entre agences publiques ? **OUI** **NON**

Si OUI, avec lesquelles ? Sous quelle forme ?

 - Consultation écrite ?
 - Réunions ad hoc ou périodiques ?
 - Avec les acteurs économiques ? **OUI** **NON**

Si OUI, à votre connaissance sont-ils d'abord ou aussi discutés ENTRE acteurs économiques ?

OUI **NON**
- Pour votre organisation, les perspectives d'évolution du risque inondation liées aux effets potentiels du changement climatique et/ou la densité croissante du tissu urbain se traduisent-elle par des objectifs de prévention en matière de :
 - Vies humaines **OUI** **NON**
 - Dommages aux propriétés **OUI** **NON**
 - Interruption de service, résilience **OUI** **NON**
 - Pertes d'exploitation **OUI** **NON**
 - Dommages environnementaux **OUI** **NON**
- Ces objectifs sont-ils :
 - Chiffrés ? **OUI** **NON**
 - Datés ? **OUI** **NON**
 - Publiés ou connus des acteurs économiques ? **OUI** **NON**

A.1.c. Auto-évaluation

- Quelle est votre évaluation globale du risque et de la vulnérabilité dans le bassin de la Seine en Île-de-France aux inondations ?

En termes de probabilités ?

- En termes monétaires (dommages) ?
- Sur une échelle subjective de 1-10 (1 étant le plus faible et 10 le plus fort) ?
- Est-ce que leur vulnérabilité (à la différence de l'exposition) a augmenté ou diminué au cours des 30 dernières années ?
 - Si elle a augmenté, décrivez pourquoi :
 - Si elle a diminué, décrivez pourquoi :
- Y a-t-il des secteurs de l'économie qui sont dans l'ensemble plus exposés aux inondations que d'autres, comme par exemple les secteurs de l'énergie, des télécommunications, des transports, de l'agriculture ?

OUI

NON

- *Si OUI*, lesquels ?
- Est-ce que vous tenez compte du taux de croissance économique (PIB, exportations, investissements, urbanisation, emploi) pour différencier la vulnérabilité des secteurs économiques ?
- Y a-t-il des secteurs ou des industries qui pourraient souffrir de conséquences inattendues à cause de la politique de gestion des risques d'inondation ?

OUI

NON

- *Si OUI*, lesquels ?
- Y a-t-il des secteurs économiques dont les dommages dus aux d'inondations entraîneraient des conséquences graves pour l'ensemble du bassin ?

OUI

NON

- *Si OUI*, lesquels ?
- Est-ce que les changements technologiques, sociaux ou climatiques ont augmenté ou diminué la vulnérabilité des acteurs économiques à des inondations au cours des 20 dernières années (ex : augmentation de l'interdépendance des infrastructures critiques, de la société de la dépendance sur les télécommunications)?

OUI

NON

Précisez :

- Le système de la gestion du risque d'inondation dans le bassin de la Seine en Île-de-France, convient-il à l'évolution de sa structure économique dans les prochains vingt ans ?

OUI

NON

Précisez :

A.1.d. L'exposition de votre propre institution :

- Dans quelle mesure votre institution est-elle elle-même exposée aux conséquences d'une crue majeure de la Seine et de ses affluents ?
 - Directement sur le site géographique de l'Île de France ?

Précisez

- Indirectement par les conséquences sur le reste de votre territoire de compétence ?

Précisez

- Dans quelle mesure une interruption de vos services pourrait causer un effet en cascade sur d'autres institutions ou acteurs publics ou privés, voire la population dans la zone de crue ?

Précisez

- Est-ce que cette interdépendance a déjà été discutée avec d'autres acteurs ?

OUI

NON

Si OUI, avec qui ?

Si NON, pourquoi ?

- Les vulnérabilités actuelles ou futures de votre institution sont-elles évaluées en terme de :
 - dommages aux vies humaines ?
 - dommages aux bâtiments, inventaires, équipements, installations, infrastructures ?
 - pertes de ressources fiscales, redevances, recettes ou équivalents ?
 - responsabilité civile, parlementaire, disciplinaire ?
 - dommages indirects (réputation, coûts d'opportunités) ?
 - dommages environnementaux ?
 - dommages au patrimoine ?
- Quelles mesures significatives de réduction du risque ont été adoptées par votre institution ?
 - Mesures structurelles ?

Lesquelles

- Mesures non structurelles ?

Lesquelles

- Quelles autres actions de prévention souhaiteriez-vous que votre institution adopte en priorité ?
 - 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5

A.2. La prise de décisions stratégiques

A.2.a. Rôles et responsabilités dans la prise de décisions de réduire la vulnérabilité socio-économique aux inondations

- Quelles sont le rôle et les responsabilités de votre organisation dans la prise de décisions et la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la vulnérabilité socio-économique aux inondations ?

Rôle dans la prise de décisions stratégiques (exemples) :

- De niveau de risque acceptable
- Budget d'actions structurelles
- Budget d'actions non-structurelles

Responsabilités dans la mise en œuvre des stratégies (exemple) :

- L'élaboration des PPRi
- Quelles sont les moyens de coordination et de communication entre votre organisation et les différentes organisations avec responsabilité dans ce domaine ?

Réunions :

- Consultations publiques :
- Consultations avec d'experts ou parties prenantes :
- Autres :

A.2.b. Le processus décisionnel

- En ce qui concerne les décisions stratégiques (tels que le niveau de risque acceptable) est ce que l'initiation d'un processus d'une décision résulte :
 - D'une auto saisine
 - Un ordre ou incitation de l'état
 - D'une concertation avec des collectivités territoriales
 - Autres :

- Quelle est le processus de prise de décisions interne à votre organisation concernant les mesures de réduction de la vulnérabilité socio-économique aux inondations ?
 - Délibérations d'une assemblée
 - Délibérations d'un bureau
 - Décisions d'un chef de service
 - Autres :
- Comment sont fixés les objectifs au niveau de la zone de compétence de votre institution ?
- Quels sont les moyens de concertation avec les parties prenantes mis en œuvre par votre organisation par rapport les mesures de réduction de la vulnérabilité et d'amélioration de la résilience aux inondations ?
- À quel stade, le cas échéant, sont envisagés les coûts, les avantages et les risques liés à des mesures de réduction de la vulnérabilité alternatives ?.....
- Comment sont allouées les ressources financières destinées aux mesures de soutien aux risques d'inondation et à l'évaluation de la vulnérabilité ?.....
- À votre avis existe-t-il des problèmes de frontières entre les compétences des différents partis prenants ?

OUI**NON**

Si OUI, est-ce plutôt du fait d'un :

- Silence du cadre réglementaire :
- Une prolifération des textes réglementaires :
- Autres :

A.3. Les conditions-cadres

A.3.a. Politique d'affectation des sols dans le bassin de la Seine

Décrivez les rôles et responsabilités de votre organisation dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'affectation des sols par rapport à l'amélioration de la résilience aux inondations.

Rôles :

Responsabilités :

- Quels sont les critères d'utilisation des sols par rapport au risque d'inondation et à la vulnérabilité socioéconomique ?
- Y a-t-il une démarche d'inspection pour faire respecter les politiques d'affectation des sols ?

OUI**NON**

- Si OUI, combien d'acteurs économiques ont été obligés de déplacer leurs installations à cause d'usage non-conforme aux règlements dans les 20 dernières années ?
- Pensez-vous qu'un plus grand nombre d'installations non-conformes devront être déplacées à l'avenir ?

A.3.b. Auto-évaluation

- Est-ce qu'il y a des changements récents du cadre réglementaire ont des effets visibles dans votre zone de compétence ?

OUI

NON

Précisez :

- Est-ce que les objectifs de ces changements ont été réalisés ?
- Y a-t-il des effets inattendus ?

A.4. Protection contre les inondations dans le bassin de la Seine

A.4.a. Politiques de défenses structurelles (digues, barrages, réservoirs, zones d'expansions de crues)

Décrivez les rôles et responsabilités de votre organisation dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de défenses structurelle en prévision d'inondations majeurs.

Rôles :

Responsabilités :

- Décrivez les ressources que votre organisation consacre à remplir ce rôle dans ce domaine. A l'appui de votre réponse, fournissez s'il vous plaît des organigrammes, des statistiques, des rapports d'activité et de toute d'autres informations jugées utiles.
- Est-ce que les décisions d'investissement dans les défenses structurelles tiennent compte des conséquences possibles du changement climatique ?
- Décrivez jusqu'à quel point les politiques non structurelles en matière de protection contre les inondations permettent de se substituer à des mesures structurelles :

A.4.b. Autoévaluation

- Les mesures de protection structurelles contre les inondations sont-elles suffisantes en Île-de-France compte tenu de l'évolution de l'occupation des sols ?

OUI

NON

Précisez :

- Quels sont les effets, le cas échéant, que cela a-t-il eu sur la formulation et le type de mesures de protection contre les inondations (par exemple : renforcement des mesures structurelles ou non-structurelles) ?

A.5. Information sur les inondations

A.5.a. Sensibilisation auprès des citoyens et des acteurs socio-économiques

- Est-ce que les citoyens et les acteurs socio-économiques sont suffisamment conscients de l'exposition de leurs activités aux inondations ?

OUI

NON

- Est-ce que des enquêtes permettent de mesurer ce degré d'information, de conscience et de prise en compte ?

OUI

NON

- Est-ce que ces enquêtes sont périodiques ? **OUI** **NON**

- **Si OUI**, de quand date la dernière ?.....

- Quand la prochaine sera-t-elle lancée ?

- Décrivez le rôle et les responsabilités de votre organisation en ce qui concerne la sensibilisation des citoyens et des acteurs économiques sur le risque d'inondation majeur.

Rôles :

Responsabilités :

- Décrivez la façon dont votre organisation est structurée et les ressources qu'elle consacre à remplir ce rôle. À l'appui de votre réponse, fournissez s'il vous plaît des organigrammes, des statistiques, des rapports d'activité et toute autre information jugée utile.
- Qui sont les acteurs de l'État et collectivités territoriales qui coopèrent principalement avec votre organisation en ce qui concerne la sensibilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques de leurs vulnérabilités aux inondations ?
- S'il vous plaît décrire le moyen de coordination et de la communication. Par exemple :
 - Réunions :
 - Consultations publiques :
 - Consultations avec d'experts ou parties prenantes :
 - Autres :

A.5.c. Auto-évaluation

- Quelle est votre évaluation globale de la sensibilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques dans le bassin de la Seine en Île-de-France en cas de grande inondation ?
- Est-ce que le niveau de sensibilisation a augmenté ou diminué au cours des 20 dernières années ?

A.6. Accélération de la reprise des activités

A.6.a. Atténuation des effets des catastrophes

- Décrivez les efforts de votre organisation pour encourager le développement de plans de continuité d'activité parmi :
 - Les petites et moyennes entreprises :
 - Les grandes sociétés :
 - Les opérateurs de réseaux d'infrastructures :
 - Les administrations :
- Décrivez les outils de politique (incitations juridiques, fiscales, de sensibilisation, autres) employés pour augmenter la résilience des activités économiques contre les conséquences d'inondations :
- Est-ce que votre organisation discute les plans d'urgence avec les opérateurs de réseaux d'infrastructures et d'autres acteurs économiques ?

OUI

NON

- ***Si OUI***, est-ce qu'elle organise des forums pour échanger des informations, ou des réunions régulièrement ?
- Autres formes de consultation ?

A.6.b. La couverture assurantielle en cas d'inondation catastrophique

- À votre connaissance est ce qu'il existe un problème d'offre en matière d'assurance de risque d'inondation majeurs pour ?
 - Les grandes entreprises ?
 - Les opérateurs d'infrastructures ?
 - Les petites et moyennes entreprises ?
- À votre connaissance, quel est le taux de pénétration de l'assurance contre les inondations dans les entreprises ?
- Y a-t-il des politiques visant à encourager une couverture assurantielle pour les inondations, dirigées vers les petites et moyennes entreprises ?

OUI

NON

- ***Si OUI***, en quoi consistent-elles ?

A.6.c. Reconstruction et indemnisation des victimes d'inondations

- Parmi les actions pour reconstruire et indemniser les acteurs économiques des dommages d'inondations déclarées « catastrophe naturelle », y a-t-il des programmes régionaux ou locaux qui visent des secteurs économiques spécifiques ? Par exemple, le secteur agricole ?

OUI

NON

- Autres ?

- De tous les coûts de reconstruction, quelle part est payée par les acteurs économiques et quelle part par de l'État ?

A.6.d. Auto-évaluation

- Considérez-vous que le système d'assistance en place dans le bassin de la Seine est capable d'accompagner le redémarrage des activités économiques ?
- À votre avis, est ce que le système d'indemnisation favorise certains secteurs d'activité économiques ?

OUI

NON

- *Si OUI*, lesquels ?
- Est-ce que le système de compensation a changé au cours des 10 dernières années ? Quels changements du système faudrait-il pour assurer l'indemnisation des dommages prévus pour les 20 prochaines années ?

Questionnaire B à l'intention des acteurs économiques et de réseaux

B.1. Exposition et vulnérabilité aux inondations de la Seine et de ses affluents

B.1.a Général

- Quelle est l'activité économique de votre organisation ?
 - Code NAF (si possible)
- Vos activités sont-elles situées dans une zone inondable selon la carte d'aléas qui figure dans le PPRi de votre commune ?
- Vos activités sont-elles situées dans une zone de fragilité électrique en cas d'inondation selon la carte des fragilités électriques de la Préfecture de Police ?
- Votre organisation a-t-elle déjà évalué les pertes économiques potentielles liées à une crue majeure en termes de :
 - Dégâts aux installations, aux équipements et aux stocks ?
 - Perte de productivité ?
 - Perte d'exploitation ?
 - Perte de marchés durables (dévalorisation du fonds de commerce) ?
 - Impacts sur les sous ou cotraitants ?
- Pourriez-vous donner une description détaillée (y compris des cartes) :
 - Du niveau d'exposition aux inondations de vos installations ?
 - De l'historique des inondations qui ont touché l'emplacement de vos installations ?

- Comment votre organisation est-elle affectée par les inondations dans les communes voisines ?
 - Réduction de productivité :
 - Absentéisme des travailleurs :
 - Autre :
- Est-ce que la durée de la perturbation aurait un effet sur les chances de survie de votre entreprise au bout de :
 - 1 semaine de perturbation ?
 - 2 à 3 semaines de perturbation ?
 - 4 semaines à 3 mois de perturbation ?
 - aucun effet quelle que soit la durée ?

Précisez

- Quels réseaux d'infrastructure occasionneraient le plus de perturbations à votre activité en cas d'interruption de service ? (en cas de pluralité de réponses, merci de classer par ordre décroissant de perturbations)
 - Électricité
 - Eau
 - Transport de marchandises
 - Transport de personnes
 - Télécommunications
 - Transactions financières
 - Autres, précisez svp
 - Aucun
- Jusqu'à quel point les dirigeants et le personnel de l'entreprise se sentent « informés et concernés », à votre avis, par la possibilité d'une crue majeure de la seine et de ses affluents ?
 - Très « informés et concernés »
 - Bien « informés et concernés »
 - Peu « informés et concernés »
 - Mal « informés et concernés »
 - Ne se prononce pas
- Y a-t-il, parmi celles que vous venez de décrire, des actions effectuées pour répondre à une obligation légale ?
- Autre action : (par exemple : aménagement des locaux, redondance de certains systèmes ou équipements)

- Quelle est la structure organisationnelle mise en place pour s'acquitter de ces responsabilités ?
 - Sont-elles sous-traitées à l'extérieur ?
- Pourriez-vous fournir des données sur les ressources destinées à la réalisation de ces actions (budget annuel) et sur les investissements sur 20 ans ?
- Quelles sont les mesures incitatives du gouvernement dont votre organisation a bénéficié pour investir en mesures d'atténuation des impacts des inondations ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre organisation à entreprendre des activités de protection et de prévention des dommages liés aux inondations ?....
- Quelles sont les causes de ces difficultés ?
- Quelles sont les actions pour informer les effectifs de votre organisation du risque d'une inondation majeure et pour les former à agir en cas d'urgence ?

B.2. Relations avec les autorités administratives dans le bassin de la Seine

- Avec quels acteurs publics coopère principalement votre organisation afin de réduire sa vulnérabilité aux inondations ?
- Pourriez-vous donner, pour chaque acteur évoqué, un aperçu de la répartition des responsabilités entre celui-ci et votre organisation ?
- Les organisations comme la vôtre ont-elles la possibilité de participer activement à la formulation de politiques de gestion des risques d'inondation, et en particulier à répondre à la question du niveau de risque acceptable ?

OUI

NON

Précisez :

- Votre organisation participe-t-elle à des exercices de simulation d'inondation, évacuation et sauvetage ? Le cas échéant, pourriez-vous les décrire ?

B.3. Auto-évaluation d'ensemble

- Quelle est votre évaluation globale de l'efficacité des mesures réglementaires adoptées pour réduire la vulnérabilité des acteurs économiques aux inondations dans le bassin de la Seine en Île-de-France ?
 - Excellente
 - Très satisfaisante
 - Assez satisfaisante
 - Peu satisfaisante
 - Très peu satisfaisante

- Est-ce que ces politiques peuvent avoir des conséquences négatives inattendues pour l'activité de votre organisation ?

OUI

NON

Précisez votre réponse si vous plaît :

- Selon vous, de quelle façon la vulnérabilité de votre organisation aux inondations va-t-elle évoluer au cours des 10 prochaines années ?
- Pensez-vous que le changement climatique va augmenter ou réduire la vulnérabilité des activités de votre organisation aux inondations ou au manque d'eau pendant les périodes de sécheresse ?
 - Augmenter :
 - Réduire :
- Y a-t-il dans votre organisation un processus continu qui analyse l'évolution de la vulnérabilité aux inondations ?



Extrait de :

Seine Basin, Île-de-France, 2014: Resilience to Major Floods

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264208728-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Questionnaires envoyés aux parties prenantes », dans *Seine Basin, Île-de-France, 2014: Resilience to Major Floods*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264207929-10-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.